



PRÉVENTION SPÉCIALISÉE : ACCOMPAGNER LES JEUNES EN RISQUE DE RUPTURE SOCIALE

La prévention spécialisée est souvent perçue comme un outil de lutte contre la délinquance juvénile et la radicalisation des jeunes. Qu'en est-il vraiment ?

En réalité, ce champ de compétence recouvre un travail de fond beaucoup plus important. Il correspond avant tout à une pratique éducative, avec une méthodologie de terrain, appelée travail de rue. L'action des équipes éducatives repose sur un travail de proximité avec des jeunes de 10 à 21 ans qui, du fait de leur situation sociale défavorisée ou de leur mode de vie, se trouvent ou risquent de se trouver en marge des circuits d'intégration sociale.

La prévention spécialisée, compétence nouvelle de l'Eurométropole de Metz (janvier 2020), est portée par la Direction de la cohésion sociale, récemment créée.

À ce stade exploratoire, et pour investir pleinement ce champ d'intervention, il est essentiel de bien cerner ce qu'il recouvre, d'identifier les principaux acteurs et enjeux pour le territoire. C'est l'objet de ce Repèr', qui reprend l'essentiel de l'étude menée par l'Agence d'urbanisme d'agglomérations de Moselle (AGURAM) et dresse un portrait synthétique de la prévention spécialisée dans la métropole. La future stratégie métropolitaine pourra ainsi se construire à partir de 4 entrées :

- ◇ Qu'est-ce que la prévention spécialisée ?
- ◇ Comment fonctionne-t-elle ?
- ◇ Quelles sont les problématiques rencontrées par les éducateurs ?
- ◇ Quels sont les principaux enjeux ?



COMPRENDRE LES CONTOURS DE LA PRÉVENTION SPÉCIALISÉE

Idées REÇUES

“

◇ Les éducateurs spécialisés doivent régler les problèmes de tranquillité publique dans les quartiers.

- ◇ Les éducateurs effectuent le même métier que les animateurs sociaux.
- ◇ Nous avons du mal à visualiser et à comprendre leurs missions précises.
- ◇ Ils doivent surtout répondre aux situations de délinquance dans les quartiers.
- ◇ Il est parfois difficile de voir les limites de leurs interventions.
- ◇ Il est difficile de savoir ce qui différencie les compétences de la prévention spécialisée de celles de la protection de l'enfance.
- ◇ Les éducateurs spécialisés interviennent uniquement dans les territoires Politique de la ville.

”

QUELLE DÉFINITION ?

La prévention spécialisée est une **action de service public et d'intérêt général**, visant à permettre à **des jeunes en voie de marginalisation (10-21 ans) de rompre avec l'isolement et de restaurer le lien social**. Elle s'inscrit dans le champ de la protection de l'enfance, et notamment de

l'Aide sociale à l'enfance (ASE). Son objectif est de permettre à ces jeunes de se réapproprier une vie sociale, de renouer le dialogue avec leur entourage et de reprendre le chemin de l'insertion professionnelle.

QUELS RÔLES ?



Un rôle éducatif :

la prévention spécialisée permet de redonner confiance aux jeunes et aux familles en les aidant à construire un projet grâce aux relations de confiance et de soutien instaurées ;



Un rôle social :

les interventions des équipes de prévention contribuent au bien-être collectif et individuel (objectif de socialisation des adolescents, travail sur les liens sociaux) ;



Un rôle d'expertise :

l'ensemble des actions éducatives et sociales menées permettent aux équipes de prévention spécialisée de disposer d'une connaissance des territoires d'intervention.

QUELS GRANDS PRINCIPES FONDATEURS ?

- ◇ L'absence de mandat nominatif ;
- ◇ L'anonymat et la confidentialité ;
- ◇ La libre-adhésion et la recherche de l'acceptation de l'intervention ;
- ◇ La non-institutionnalisation des actions.

UN ACTEUR DE TERRAIN AUPRÈS DES JEUNES

L'action de la prévention spécialisée s'articule autour d'interventions réalisées par des **éducateurs spécialisés**.

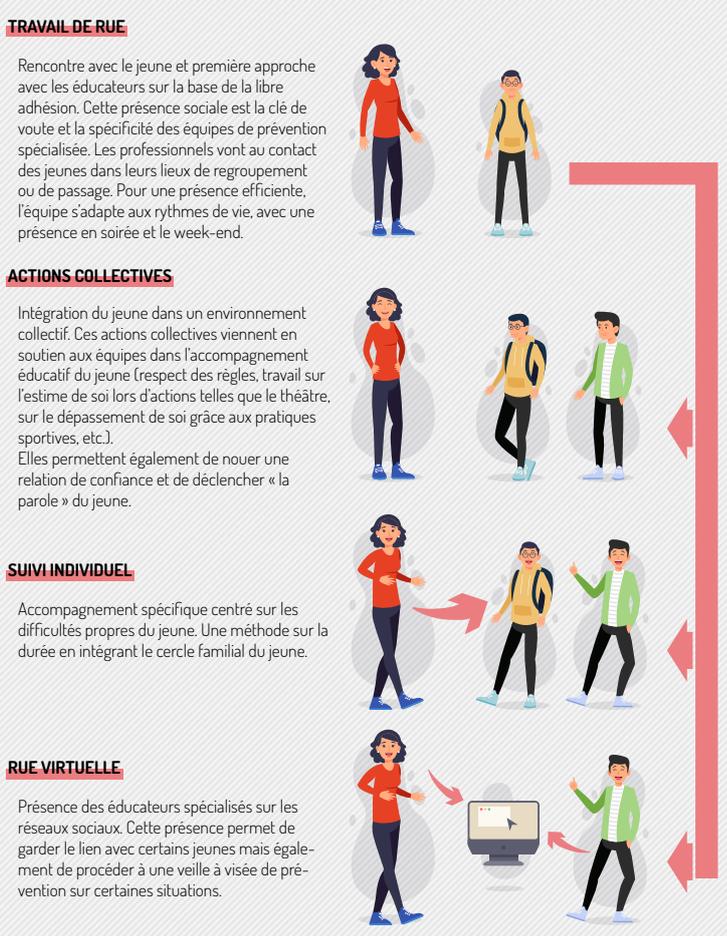
Ils sont des sentinelles de la protection de l'enfance et travaillent sur des situations individuelles, repérées en lien avec les parents, en transparence avec le jeune et en articulation avec les services du département.

MISSIONS ET MÉTHODES DE TRAVAIL DES ÉDUCATEURS

La mission principale des éducateurs spécialisés est d'**empêcher la rupture sociale des jeunes**. Leur intervention s'effectue par le biais d'un **travail de terrain** avec le jeune, principalement **dans la rue**. Ils peuvent entretenir une relation à long terme avec les jeunes, mais parfois leur action est plus ponctuelle, en fonction des difficultés rencontrées.

D'une manière globale, l'ensemble des méthodes de travail s'articulent entre-elles **pour partir d'un champ large**, en première approche, **à une action plus individualisée**, à l'image « d'un entonnoir ». Les principales méthodes pratiquées sont : le travail de rue, les actions collectives, le suivi individuel, la rue virtuelle.

L'ensemble des actions a pour objectif de **prévenir le décrochage et la marginalisation des jeunes afin d'éviter l'exclusion sociale et de les aider à intégrer des dispositifs d'insertion**. Leur finalité doit permettre d'accompagner le jeune vers un projet qui est le sien.



À QUI S'ADRESSE LA PRÉVENTION SPÉCIALISÉE ?

Les jeunes accueillis par les équipes de prévention concentrent de multiples difficultés : décrochage scolaire, environnement familial difficile, publics issus de milieux

précaires. Bien que chaque situation soit différente d'un jeune à un autre, il est possible d'identifier selon l'âge deux profils-types : les pré-adolescents et les jeunes adultes.

FOCUS SUR LES 11-15 ANS : LES PRÉ-ADOLESCENTS

- ◇ décrochage du système scolaire ;
- ◇ difficultés en matière de cadre éducatif ;
- ◇ une socialisation s'effectuant davantage par leur groupe de pairs que par leur famille ;
- ◇ des incivilités pouvant déboucher sur des conduites à risque.

PRÉVENTION SPÉCIALISÉE & EUROMÉTROPOLE DE METZ : ON FAIT LE POINT

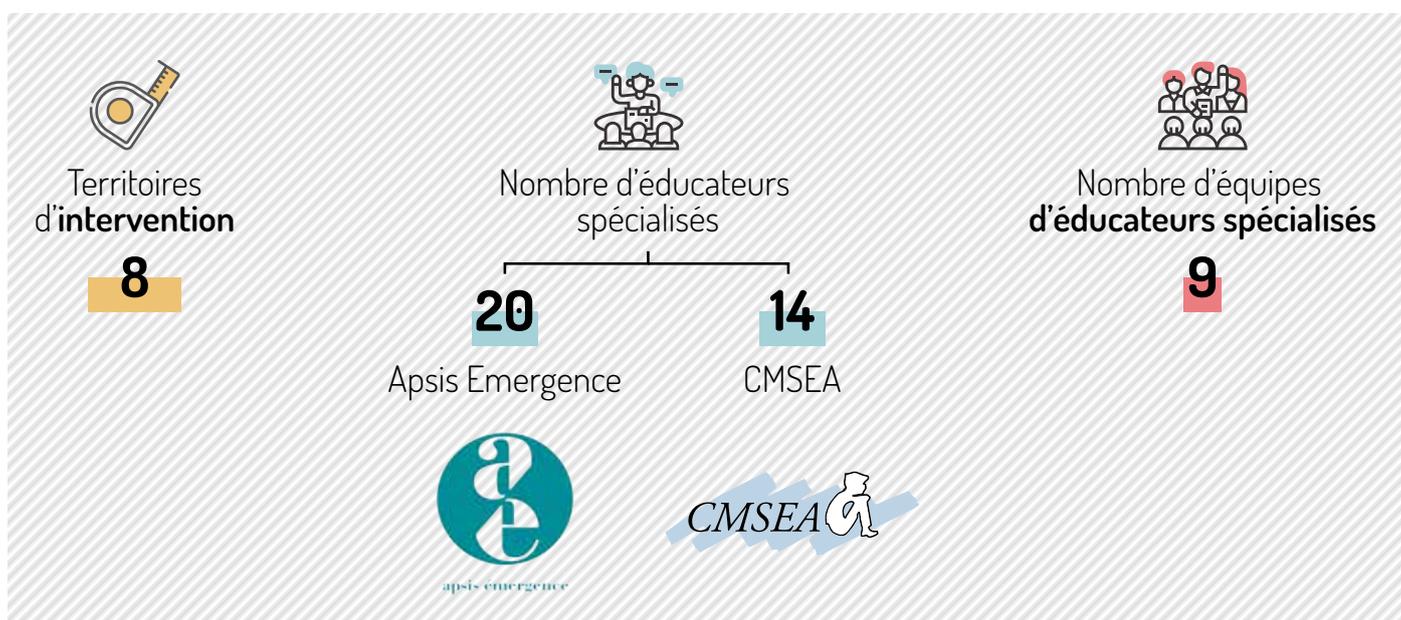
QUELLE DÉFINITION ?

Depuis le 1^{er} janvier 2020, la prévention spécialisée a été transférée par le département de la Moselle à l'Eurométropole de Metz sur son territoire. Ainsi, la compétence est exercée à deux niveaux différents.

Cette nouvelle compétence métropolitaine s'inscrit dans le prolongement du schéma départemental « Enfance, jeunesse, famille 2019 – 2023 » et de la Charte de la pré-

vention spécialisée en Moselle. Cette charte constitue le cadre général dans la relation entre le département, les associations de prévention spécialisée et les collectivités territoriales concernées par l'intervention des équipes de prévention. Elle associe pleinement **la métropole comme principal pilote du dispositif depuis 2020 sur son territoire**, puisque celle-ci a désormais la charge de la mise en œuvre de cette compétence sur son périmètre territorial.

ÉQUIPES ET TERRITOIRES



Deux associations de prévention spécialisée sont présentes à l'échelle de l'Eurométropole :

Apsis Émergence, avec 6 équipes d'éducateurs spécialisés, est affectée aux territoires suivants :

- ♦ Bellecroix (QPV) - 1 équipe ;
- ♦ Borny (QPV) - 2 équipes ;
- ♦ Grange-aux-Bois - 1 équipe ;
- ♦ Patrotte Metz-nord (QPV) - 1 équipe ;
- ♦ Saint-Éloy – Boileau-Pré Génie (QPV) – 1 équipe.

Le **Comité mosellan de sauvegarde de l'enfance, de l'adolescence et des adultes (CMSEA)**, avec 3 équipes d'éducateurs spécialisés, est affecté aux territoires suivants :

- ♦ Metz-centre/Hauts de Vallières (QPV) - 1 équipe ;
- ♦ Sablon sud (QPV) - 1 équipe ;
- ♦ Saint-Éloy – Boileau-Pré Génie (QPV) - 1 équipe.



QUELLES SONT LES PRINCIPALES PROBLÉMATIQUES RENCONTRÉES PAR LES ÉDUCATEURS ?

Portrait social en chiffres

<p>Décrochage scolaire : 55,7 % (taux de scolarisation des 15-24 ans)</p>	<p>Indice de jeunesse : 1,9 (rapport entre la population âgée de moins de 20 ans et celle des 60 ans et plus)</p>	<p>Précarité des familles : Taux des bas revenus</p>
<p>Mesures AEMO : 350 (Action éducative en milieu ouvert)</p>	<p>Familles monoparentales et nombreuses : 27,7 % (part des familles monoparentales parmi les familles)</p>	<p>Bellecroix : 73,3 % Borny : 73,2 % Hauts de Vallières : 71,3 %</p>

Les difficultés rencontrées par les éducateurs dans le cadre de leur travail avec le jeune

Le décrochage scolaire : la principale difficulté pour les jeunes suivis

- ◇ Les situations de décrochage scolaire sont les principales problématiques rencontrées par les jeunes, principalement pour la tranche d'âge des 11-16 ans.
- ◇ Le travail des éducateurs en lien avec certains collèges permet de :
 - ◆ prévenir les situations de décrochage scolaire pour certains jeunes et pouvoir faire le lien avec les écoles pour la reprise scolaire ;
 - ◆ repérer plus rapidement de nouveaux jeunes en situation de décrochage et qui n'avaient pas fait l'objet d'un suivi particulier jusqu'à présent.

La précarité des familles : des répercussions allant au-delà des ressources

- ◇ Parmi les familles rencontrées par les éducateurs, de nombreux ménages concentrent des bas revenus et sont dans l'incapacité de se déplacer vers les autres quartiers de la ville (Hauts de Vallières : quartier enclavé / Bellecroix : mal desservi).
- ◇ Leur accès aux services publics, y compris aux écoles, éloignées de leur quartier d'habitation, est difficile et les pénalise au quotidien.

Des jeunes précaires et difficilement repérables dans les circuits institutionnels

- ◇ Les équipes de prévention spécialisée sont confrontées à des jeunes aux situations précaires (demandeurs d'emploi, bénéficiaires des minima sociaux, etc.).
- ◇ Dans certains quartiers (Metz-centre, Bellecroix), de nombreux jeunes sont en situation d'exclusion sociale et professionnelle (non inscrits à Pôle emploi, décrochage scolaire, etc.). L'enjeu pour les équipes de prévention est de pouvoir identifier ces jeunes en situation de rupture, afin de les aider à se réintégrer dans des circuits institutionnalisés (Pôle emploi, missions locales, Caisse d'allocations familiales, etc.).

Le cadre éducatif : la principale cause pouvant fragiliser la situation du jeune

- ◇ Le cadre éducatif proposé par la famille peut fragiliser la situation du jeune et l'amener à être accompagné par une mesure administrative de l'Aide sociale à l'enfance.
- ◇ Les principales causes fragilisant ce cadre éducatif se définissent par certaines carences en matière de « code familial » (manque de respect, repères éducatifs donnés par les parents insuffisants, etc.).
- ◇ Pour remédier à ces difficultés, un recours à l'aide à la parentalité doit être proposé de la part des éducateurs aux parents, afin que le jeune ne glisse pas dans la marginalisation.

QUELS SONT LES ENJEUX À RELEVÉR SUR LE TERRITOIRE MÉTROPOLITAIN ?

QUEL MAILLAGE TERRITORIAL À TERME ?

Actuellement, la prévention spécialisée se concentre uniquement sur les territoires de Metz et de Woippy.

Mais les équipes de prévention font état de **besoins dans d'autres espaces de la métropole** :

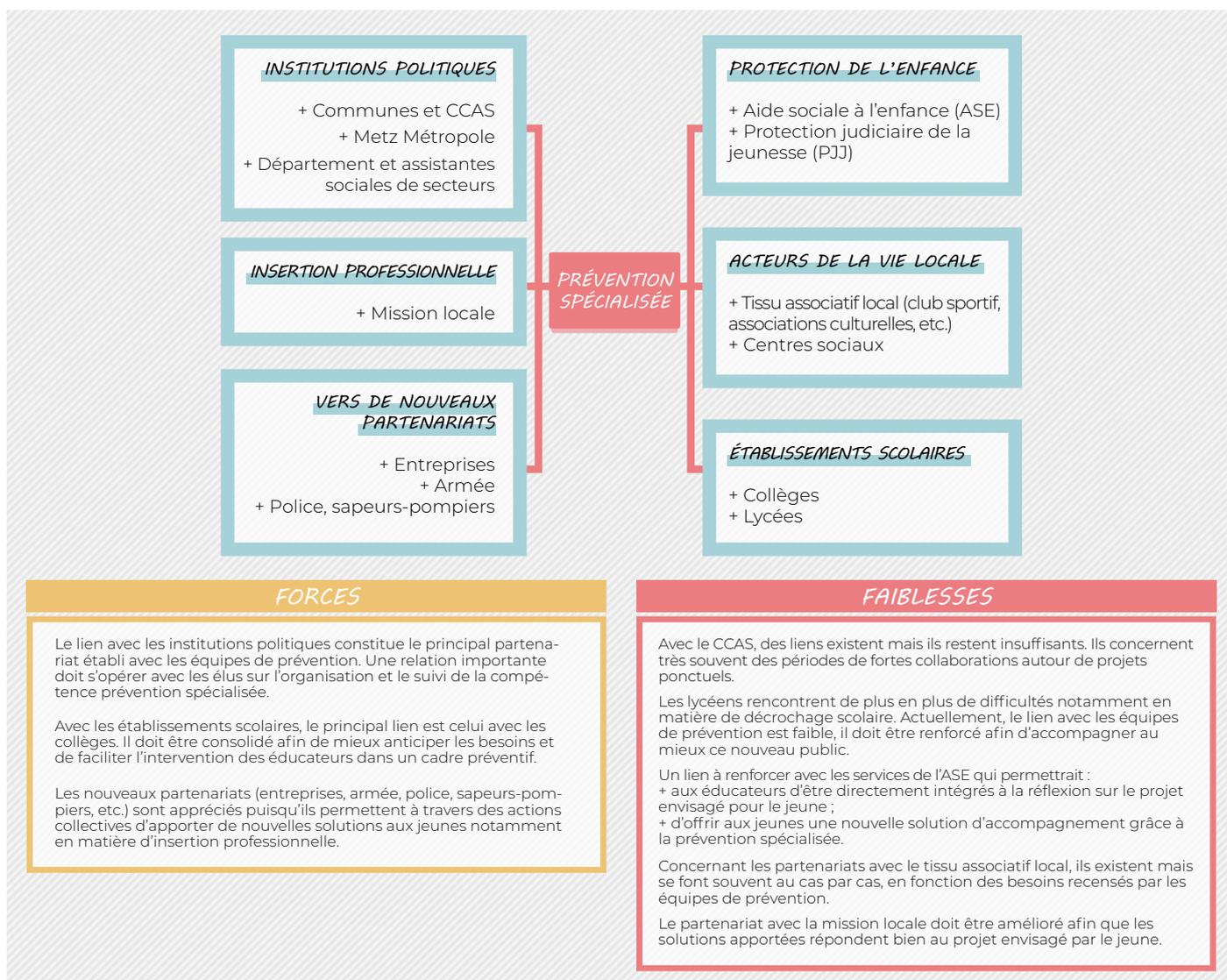
◇ À **Ars-sur-Moselle** : avec 12 mesures AEMO en 2019, le Conseil départemental avait pour projet, avant la prise de compétence de la métropole, de lancer une mission exploratoire en 2020.

◇ À **Montigny-lès-Metz** (ancien territoire d'intervention) : avec 12 mesures AEMO en 2019, les éducateurs sont encore sollicités par les établissements scolaires et les assistantes sociales de secteur interviennent ponctuellement. À défaut d'un cadre contractuel, les éducateurs tentent d'y répondre, au coup par coup, sans pouvoir s'inscrire dans une action pérenne au quotidien. L'intégration des jeunes dans des actions collectives est la réponse privilégiée.

QUELS ACTEURS ACCOMPAGNENT LA PRÉVENTION SPÉCIALISÉE ?

◇ Les équipes de prévention spécialisée s'appuient sur de nombreux partenaires dans le cadre de leur travail avec les jeunes. Ces partenariats s'inscrivent principalement en lien avec des organismes issus du secteur social (Maison des jeunes et de la culture, missions

locales, centres communaux d'action sociale, etc.). Cependant, les éducateurs font état d'un **besoin de renforcement des liens avec les partenaires**. Cela permettrait de garantir un meilleur suivi du jeune, avec, à la clé, la construction d'un projet personnalisé.



QUELS MOYENS HUMAINS ET MATÉRIELS À RENFORCER ?

Un nécessaire renforcement de l'offre de loisirs

L'absence d'équipements structurants

Certains Quartiers politique de la ville, tels que les Hauts de Vallières, **ne disposent pas d'équipements-relais** à vocation sociale (centre social). La récente perte de l'agrément CAF du centre social de la Grange-aux-Bois provoque des répercussions sur le coût des activités, devenues trop onéreuses pour les familles.

Le manque d'activités

Le déficit d'activités dédiées aux adolescents induit un glissement des activités proposées par les éducateurs vers des actions plus occupationnelles.

Des moyens humains et matériels insuffisants

Des équipes de prévention (Grange-aux-Bois) se trouvent en **sous-effectif**. Certains quartiers (Bellecroix notamment) possèdent des **locaux inadaptés** pour accompagner leurs interventions, ce qui les empêche d'envisager des activités collectives, en soirée notamment (vétusté, manque de place).

Le maintien de l'équipe de nuit à Borny constitue un enjeu important, avec des besoins évidents.

QUEL PILOTAGE STRATÉGIQUE À METTRE EN PLACE ?

Une stratégie métropolitaine afin d'engager une réflexion commune inter-acteurs

Poursuivre le renouvellement de la convention **multipartite**, rassemblant l'ensemble des acteurs (métropole, communes et équipes de prévention). Cette convention permet de structurer l'écosystème de la prévention spécialisée à l'échelle métropolitaine.

Des instances de pilotage institutionnelles et techniques

Instaurer des instances de **pilotage institutionnelles** (copil) afin de définir et de mettre en œuvre la stratégie métropolitaine (priorités d'actions, articulations entre les politiques territoriales de développement local et prévention spécialisée).

Installer des **instances de pilotage techniques** (cotech) permettant d'assurer la transversalité des actions et favorisant une meilleure régularité des échanges entre les différents acteurs du territoire.

QUELLES PRATIQUES À HARMONISER ?

Évaluer le dispositif

Mettre en place une évaluation de la prévention spécialisée permettra de s'assurer de la pertinence des moyens humains, financiers accrédités.

Parmi les axes d'évaluation de la prévention spécialisée, on veillera à :

- ◆ garantir l'adéquation entre les missions qui sont confiées aux éducateurs dans leurs prérogatives et repérer ce qui n'est pas de leur ressort ;
- ◆ suivre les évolutions des jeunes selon les axes éducatifs ;
- ◆ mesurer le degré d'intégration sociale des jeunes marginalisés ou en voie de marginalisation et leur parcours vers la socialisation.

Homogénéiser les pratiques

Les acteurs institutionnels font état d'un enjeu important en matière d'harmonisation des pratiques des associations.

Parmi les enjeux d'homogénéisation mis en avant, il conviendra de :

- ◆ instaurer une base commune d'indicateurs de suivi d'activité des éducateurs ;
- ◆ homogénéiser les éléments de bilans des associations ;
- ◆ mieux articuler le dispositif de la protection de l'enfance avec les problématiques fréquentes rencontrées par les éducateurs spécialisés ;
- ◆ mettre en place un outil partagé d'évaluation et de suivi des mesures sur la protection de l'enfance afin de renforcer ce lien prévention spécialisée-service de l'ASE.



À RETENIR

- ◇ 9 équipes de prévention spécialisée comprenant **34 éducateurs sur le territoire métropolitain.**
- ◇ L'activité des éducateurs doit rester dans le cadre de leur domaine d'intervention, à savoir **prévenir le décrochage, la marginalisation et d'une manière plus large, la rupture sociale des jeunes.**
- ◇ **350 jeunes concernés par une Action éducative en milieu ouvert (AEMO)** dans la métropole.
- ◇ De nombreux enjeux :
 - ◆ des **partenariats à renforcer**, permettant de garantir un meilleur suivi du jeune ;
 - ◆ l'importance d'un **pilotage stratégique à mettre en place**, essentiel, afin d'assurer le suivi du dispositif ;
 - ◆ des **pratiques à homogénéiser entre les associations** ;
 - ◆ une **évaluation des moyens humains et financiers** permettant d'atteindre les objectifs fixés.



 Retrouvez toutes les publications de l'agence : www.aguram.org

   @agenceaguram

Directeur de la publication : Patricia GOUT

Étude réalisée par : Quentin MONTEIRO

Réalisation graphique : Jérémy HOFFMANN & Kevin RODEGHIERO

Crédit photographique : Apsis Emergence & CMSEA

Sources : FiLoSoFi 2017, Insee-estimation démographique 2016, Pôle emploi 2019 & Conseil départemental 2019

Date de parution : septembre 2021

AGURAM
AGENCE D'URBANISME
D'AGGLOMÉRATIONS DE MOSELLE
27 place Saint-Thiébault 57000 METZ
tél. : 03 87 21 99 00 | contact@aguram.org